Nations Unies S/PV.4178



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4178e séance

Jeudi 27 juillet 2000, à 11 h 35

New York

Présidente :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Stoffer
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (S/2000/678)

00-55513 (F)

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (S/2000/678)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Brésil, du Japon, du Lesotho, du Mozambique et de la Norvège des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires sociales de l'Angola, S. E. M. Albino Malungo, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Moura (Brésil), M. Kobayashi (Japon), M. Mochochoko (Lesotho), M. Santos (Mozambique) et M. Kolby (Norvège) prennent place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil décide d'inviter M. Ibrahimi Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola, document S/2000/678.

Je donne la parole à M. Ibrahimi Gambari, Secrétaire général adjoint et conseiller spécial sur l'Afrique, que le Conseil a invité conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Par sa présence à cette séance publique, le Secrétaire général montre clairement son attachement personnel ainsi que l'attachement institutionnel à la paix et aux perspectives de prospérité en Angola. Il nous a donné pour instruction, au Secrétariat, de réagir positivement lors de l'examen des différentes questions importantes qui seront examinées aujourd'hui et à l'avenir à propos de l'Angola.

La décision du Conseil de sécurité de tenir une séance publique sur l'Angola est fort opportune. Depuis près de trois décennies, le peuple angolais est privé de paix. Le 11 novembre 2000, l'Angola célèbrera le vingt-cinquième anniversaire de son accession à l'indépendance. Mais, malheureusement, au cours de ces 25 dernières années, les Angolais n'ont pas connu une seule année de paix complète. Au contraire, depuis un quart de siècle, ils n'ont connu que destruction sur destruction, morts innombrables et perte de jeunes, gaspillage de talents et atrocité sur atrocité.

Le monde a également appris l'existence de plusieurs milliers de réfugiés et de centaines de milliers de personnes déplacées en Angola. De même, nous avons vu des mines terrestres faucher maintes vies et provoquer de nombreuses mutilations. De fait, la dissémination de mines à travers le territoire angolais a revêtu un caractère cyclique. Ainsi, de 1994 à 1998, des progrès importants ont été réalisés dans le déminage de certaines régions les plus touchées du territoire angolais. Cependant, avec la reprise de la guerre, des mines terrestres ont de nouveau été posées dans certaines régions précédemment déminées et dans de nouvelles zones, rendant ainsi difficiles la réinstallation de la population et l'utilisation de la terre pour l'agriculture, notamment pour la production alimentaire.

Telle est la triste situation générale de l'Angola qui reste gravée dans nos esprits. Pourtant, si l'on donnait une réelle chance à la paix, la richesse de l'Angola en ressources minérales et humaines, fournirait au pays des moyens importants pour éradiquer rapidement la

pauvreté et promouvoir le bien-être de tous les Angolais.

Après tout, l'Angola est un important exportateur de pétrole. Le pays est également l'un des plus riches du monde en diamants et a déjà été, à un certain moment, l'un des plus grands producteurs de café. Il est donc possible de faire à nouveau de l'Angola un pays prospère, s'il y a une volonté politique de prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

Premièrement, nous devons tous contribuer à mettre fin à cette guerre prolongée le plus rapidement possible. Les combats doivent cesser, et ce partout en Angola. À cet égard, la responsabilité primordiale revient aux Angolais. Toutefois, leurs efforts méritent un soutien approprié de la part de la communauté internationale. Au départ, il est nécessaire de nous convaincre que la force militaire en elle-même n'est pas suffisante pour instaurer une paix durable en Angola. Des efforts accrus doivent être déployés dans les domaines politique, social et économique afin que la paix devienne une réalité permanente dans le pays. Il faut adopter un esprit de réconciliation pour tous les Angolais et faire naître l'espoir en un avenir et un destin meilleurs et communs au sein de toute la population de l'Angola.

Par conséquent, nous devons saluer la déclaration faite par le Président José Eduardo dos Santos le 19 juin à Caxito, dans la province de Bengo, dans laquelle il a proposé d'absoudre tous les membres de l'UNITA, et peut-être même Savimbi, s'ils acceptent de déposer les armes et de s'engager en faveur de la paix, de la réconciliation et de la reconstruction de l'Angola. Cette attitude contribuera véritablement à la promotion de la paix et de la réconciliation dans le pays.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport (S/2000/304) présenté au Conseil, la poursuite des combats et leurs effets destructeurs sur la population sont profondément troublants. La semaine dernière, les organismes des Nations Unies ont rapporté qu'un contingent de l'UNITA comprenant une centaine d'hommes avait mené une attaque, à six kilomètres de la ville de Huambo, au cours de laquelle plusieurs personnes ont été tuées et d'autres enlevées, dont des enfants. En outre, le conflit angolais continue d'avoir une incidence négative sur les pays voisins, notamment la Namibie et la Zambie.

Ces événements, dont nous sommes témoins tous les jours, renforcent la nécessité urgente de mettre fin à cette guerre. Je suis sincèrement convaincu que bientôt, avec la participation de tous les Angolais épris de paix, nous pourrons prendre des mesures concrètes pour régler le conflit. À cet égard, la déclaration du Président dos Santos à Caxito, dans laquelle il réaffirmait l'attachement de son gouvernement au Protocole de Lusaka, constitue véritablement une base solide pour le règlement du conflit en Angola.

Deuxièmement, nous devons réaffirmer que l'UNITA porte la responsabilité principale de la reprise de la guerre en Angola. Son refus de se conformer à des dispositions clefs du Protocole de Lusaka, en particulier de démilitariser ses forces et de permettre à l'administration de l'État de s'étendre à l'ensemble du pays, a entraîné la reprise de la guerre. L'UNITA est aussi à blâmer pour l'échec de la mise en oeuvre des Accords de Bicesse en 1991 et du Protocole de Lusaka en 1994. C'est parce qu'elle n'a pas respecté les accords de paix qu'elle a volontairement signés que la violence s'est rallumée et que la guerre se poursuit en Angola.

Ce sont là certaines des raisons qui ont mené le Conseil de sécurité à imposer des sanctions contre l'UNITA et à les renforcer. Les rapports provenant de l'Angola révèlent que les sanctions produisent les résultats escomptés. Elles limitent les possibilités de l'UNITA de se procurer des armes, ce qui empêche qu'elle se réarme et qu'elle réapprovisionne ses forces. L'imposition de sanctions a donc été un outil important pour faire pression sur l'UNITA et l'amener à s'engager en faveur de la paix. Le rapport du Groupe d'experts créé par le Conseil de sécurité conformément à la résolution 1237 (1999) et l'énorme travail accompli par le Comité des sanctions, sous la direction très éclairée de l'Ambassadeur Fowler du Canada, ont permis d'exposer les failles dans la mise en oeuvre des sanctions imposées contre l'UNITA et de nommer ceux qui sont présumés en être responsables. Il s'agit là de rappels importants qu'en tant que membres de la communauté internationale, les États doivent agir de manière responsable et éviter les initiatives qui favoriseraient la poursuite de la guerre en Angola. Je suis persuadé que la création récente du comité de surveillance des sanctions et ses travaux contribueront à promouvoir encore davantage la paix en Angola en renforçant les mécanismes de vérification de la mise en oeuvre des mesures contre l'UNITA.

La situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays illustre les conséquences désastreuses de la guerre en Angola. À la fin de juin, on estimait

que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays était de 2,5 millions, soit environ 20 % de la population totale de l'Angola. De ces personnes, un peu plus d'un million était officiellement inscrites auprès d'un organisme des Nations Unies ou d'une organisation non gouvernementale. La situation à Khaala, où je me suis rendu durant ma dernière mission en Angola, situation qui, si je comprends bien, prévaut dans beaucoup d'autres lieux du pays, est tout à fait effroyable et doit être considérée comme une insulte à toute l'humanité.

La responsabilité première de réagir au sort lamentable des personnes déplacées à l'intérieur du pays incombe au Gouvernement angolais, et nous sommes encouragés par les mesures positives qu'il a prises à cet égard. Toutefois, la communauté internationale a un rôle de soutien crucial à jouer. Nous sommes vraiment encouragés par certains travaux accomplis par des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales afin d'aider les personnes déplacées dans leur propre pays. L'entente bilatérale conclue récemment entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement de l'Angola en vue de faciliter la réinstallation et le redressement de communautés dans des zones contrôlées auparavant par l'UNITA renforcera certainement certains résultats positifs obtenus en la matière.

Cependant, le problème des Angolais qui sont dans la détresse et dans le besoin directement à cause de la guerre est très grave. Par conséquent, le plein appui de la communauté internationale, ainsi que la participation accrue du secteur privé et de la société civile dans le pays, sont nécessaires.

Les organisations de la société civile en Angola ont contribué de façon importante à l'avènement de la paix et de la réconciliation en Angola. Elles ont récemment pris d'importantes initiatives à cet égard. La marche organisée le 11 juin 2000, qui s'est terminée par un service oecuménique en plein air auquel divers partis politiques et différentes organisations de la société civile ont participé, est un jalon important de la pression publique en faveur de la paix. Tous les Angolais ont été appelés à déposer les armes, à renoncer à la violence et à vivre dans l'harmonie. Cet événement montre l'attachement des organisations de la société civile à la promotion de la paix, et cet attachement se manifeste de façon urgente.

De plus, il y a seulement quelques jours, l'Église catholique a organisé le Congrès pour la paix et la démocratie qui s'est tenu à Luanda. De nombreux membres du Gouvernement, de partis politiques et d'organisations de la société civile, qui constituaient un échantillonnage très représentatif de la société, ont participé à cet événement. Celui-ci a marqué l'une des rares occasions où le Gouvernement et les partis d'opposition étaient assis aux côtés de membres d'organisations représentant différents segments de la société angolaise pour discuter de la question de la paix. Cet événement a constitué un moment de réflexion lors duquel les Angolais se sont rappelés les uns aux autres que la chose la plus importante, c'est ce que chacun peut faire pour apporter la paix dans le pays. Les participants ont adopté un communiqué final dans lequel ils ont notamment demandé un cessez-le-feu, ainsi que la reprise du dialogue et du processus de réconciliation nationale.

En Angola, les organisations de la société civile, et surtout l'Église, peuvent également jouer un rôle clef pour promouvoir la paix, la réconciliation et la réinsertion, en particulier dans des zones auparavant contrôlées par l'UNITA, à propos desquelles on rapporte de graves violations des droits de l'homme. Elles peuvent également jouer un rôle important dans l'éducation des jeunes et des enfants, en complément aux actes du Gouvernement dans une société trop longtemps déchirée par la guerre.

En ce qui concerne l'économie, le Gouvernement angolais fait des efforts louables, malgré la guerre, pour améliorer sa gestion et ses résultats. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote S/2000/304, le Gouvernement a signé un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) concernant un programme de réforme contrôlé. Le Gouvernement est attaché à une plus grande transparence, notamment dans ses transactions financières. Cet attachement doit être assorti d'actions concrètes. Il est donc encourageant que le Gouvernement ait également mis en oeuvre certaines réformes dans le secteur de la production des diamants, tout en continuant de réformer l'industrie pétrolière. En mars dernier, le Gouvernement a dégagé certains des fonds réservés dans les années précédentes pour le développement de petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie agricole.

Malheureusement, toutefois, les efforts déployés pour redresser l'économie sont entravés par la pour-

suite des hostilités. Soixante-dix pour cent des Angolais continuent de vivre au-dessous du seuil de la pauvreté parce que les ressources financières consacrées au secteur social sont détournées en partie pour financer la guerre. Cette situation a entraîné une détérioration de la qualité des services en matière d'éducation, de santé et d'hygiène publique.

Pour ce qui est de la démocratisation, le Gouvernement angolais a annoncé son intention de tenir des élections nationales vers la fin de l'année 2001, comme je l'ai dit dans mon dernier exposé oral au Conseil. Il est encourageant de voir que les autorités du pays s'attellent à toutes les tâches logistiques, constitutionnelles et de sécurité qui garantiront la tenue d'élections crédibles, libres et équitables. Au cours de mon dernier voyage en Angola, j'ai réaffirmé que l'ONU était disposée à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement et à l'assister dans certaines des tâches que je viens de mentionner.

Dans l'intervalle, je suis ravi de pouvoir informer les membres du Conseil de la nomination du responsable du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA), qui sera communiquée au Conseil très bientôt – dès demain, peut-être. Il devrait reprendre sous peu ses fonctions en Angola, ce qui permettra de renforcer la coopération croissante entre l'ONU et le Gouvernement angolais. Le mandat du BNUA défini par la résolution du Conseil de sécurité est principalement axé sur les questions humanitaires et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme. Néanmoins, le nouveau responsable du BNUA et l'ensemble du système des Nations Unies continueront d'oeuvrer en étroite collaboration avec le Gouvernement, suivant que de besoin, ainsi qu'avec les autres parties intéressées pour chercher des moyens d'appuyer les efforts actuels en vue de parvenir à la paix en Angola dans le cadre du Protocole de Lusaka.

Enfin, j'espère sincèrement que ce débat public représentera un tournant dans la quête d'une paix durable en Angola. Les membres du Conseil, le Secrétariat et la communauté internationale dans son ensemble se doivent de redoubler d'inventivité et d'efforts pour aider le peuple angolais à trouver la paix qui lui échappe depuis beaucoup trop longtemps. Nous ne pouvons faire moins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'aide sociale de l'Angola.

M. Malungo (Angola) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais, pour commencer, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et de votre décision de convoquer ce débat public sur la situation en Angola. Nous sommes convaincus que votre sagesse et votre expérience diplomatique concourront à faire de cette séance un succès.

J'aimerais également réaffirmer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts qu'il a entrepris afin de rétablir au plus vite une paix longue et durable en Angola.

Mon gouvernement est résolu à travailler très étroitement avec le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, Conseiller du Secrétaire général chargé des fonctions spéciales en Afrique, et il l'encourage à intensifier ses activités à cet égard. Le Gouvernement angolais est toujours reconnaissant de l'important soutien politique que lui apporte cet organe et de l'aide humanitaire fournie par les institutions de l'ONU qui jouent un rôle actif dans notre pays.

Si le conflit armé en Angola a pris des formes variées au cours des dernières années, les souffrances de notre peuple, elles, sont restées une constante. Le Protocole de Lusaka de 1994 n'a jamais été appliqué dans sa totalité. La raison en est que Jonas Savimbi a rejeté plusieurs dispositions essentielles à sa mise en oeuvre, à savoir l'obligation de démilitariser ses forces et de permettre l'établissement d'une administration publique dans les zones occupées illégalement par l'UNITA.

En 1998, Savimbi a recouru une fois de plus à la force armée pour prendre le pouvoir, comme il l'avait fait en 1992 après sa défaite aux premières élections nationales du pays. Cette décision a remis le feu aux poudres et si la guerre qui a suivi a été plus courte, elle a aussi été plus intense du fait du réarmement sans précédent des forces de l'UNITA, survenu entre temps. Nous sommes malheureusement obligés de dire que ce réarmement de l'UNITA s'est fait avec le soutien déclaré d'un certain nombre de pays et de dirigeants, parfois africains.

Une force militaire très réelle menaçait l'existence d'institutions du pouvoir élu et l'avenir même de notre démocratie. Malheureusement, tous n'ont pas condamné les actions de Jonas Savimbi ni fait pression pour l'amener à abandonner ses projets de guerre. Le Gouvernement angolais s'est vu forcé d'adopter une série de mesures politiques et militaires

pour tenter de contenir l'UNITA. Heureusement, cet objectif a pu être atteint. La capacité de guerre conventionnelle de l'UNITA a été détruite et ne représente plus aujourd'hui une menace immédiate pour le Gouvernement.

Grâce aux mesures prises par le Gouvernement, l'Angola jouit aujourd'hui, dans une large portion du pays, d'un climat de calme relatif. Cette situation laisse augurer une amélioration dans le développement économique et social, mais nous sommes bien conscients que nous n'avons pas mis définitivement fin à la guerre. Quelques poches de résistance de l'UNITA subsistent encore et se livrent à des activités terroristes.

Une question revient souvent : « Quelle est la meilleure façon de régler une fois pour toutes le conflit interne? » Nous n'avons pas encore de réponse satisfaisante, que ce soit au sein de notre propre société ou en dehors. Pour la trouver, il faut, d'abord, se faire une idée honnête et fidèle de l'évolution du processus politique angolais.

Nous cherchons depuis plus de 10 ans une solution pacifique à notre conflit interne. Or, chacune des différentes formules de paix proposées, avec le concours et l'aide de la communauté internationale, a été systématiquement violée et bafouée par la même personne. Jonas Savimbi n'a demandé à négocier que lorsqu'il se trouvait en position d'infériorité militaire et dans le seul but de gagner du temps pour reconstituer son armée et pour la préparer à de nouvelles tentatives de prises du pouvoir par les armes. C'est un processus invariable et, aujourd'hui encore, nous assistons une fois de plus à une manifestation de prétendus gestes de bonne volonté.

Les faits, eux, sont clairs. Savimbi n'a jamais eu d'intérêt réel pour le moindre processus de négociation. Il s'est seulement servi de ces occasions comme de leurres pour tromper les moins prudents et pour s'efforcer de réaliser son ambition personnelle : obtenir le pouvoir par la force. Son manque de crédibilité et sa décision de parier sur la guerre sont incompatibles avec les objectifs du renforcement de la démocratie en Angola.

La solution durable au problème de l'Angola réside toujours dans la mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka. Les mesures adoptées par les autorités angolaises préfigurent la réalisation des dispositions du Protocole qui n'ont pas été appliquées volontairement. Plus de 92 % du territoire angolais se trouvent maintenant entre les mains des autorités légales. Plus de 11 000 soldats rebelles ont jeté les armes et des centaines d'autres continuent de le faire chaque mois. Ils sont ensuite réinsérés dans la société.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de faire pression par un respect rigoureux des sanctions de l'ONU contre ceux qui rejettent le Protocole de Lusaka, afin de les persuader de rejeter l'option de la guerre et de rejoindre les forces de paix, de réconciliation et de reconstruction nationale. Nous espérons et nous comptons pouvoir assister dans un proche avenir au rétablissement de la paix, ainsi qu'à la consolidation du système démocratique et au développement du potentiel économique du pays pour tous les Angolais. C'est dans cette perspective que nous prévoyons des élections générales en 2001 avec la participation de toutes les entités politiques légales.

Grâce aux mesures prises par le Conseil de sécurité, qu'ont renforcées le rapport du Comité des sanctions présidé par l'Ambassadeur Fowler et une solidarité régionale accrue au niveau de l'Afrique centrale et australe, il en coûte considérablement plus à ceux qui collaborent avec l'UNITA – ou qui le voudraient – de faire des affaires avec Jonas Savimbi. Le succès final de ces efforts concertés contribuera à améliorer le niveau de vie et à accélérer la croissance économique de mon pays.

Le Gouvernement angolais applaudit à la mise en place du groupe d'experts, qui permettra une mise en oeuvre efficace des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité selon la logique des « sanctions intelligentes ». À cet égard, nous voulons également saluer dès l'abord la contribution apportée par l'Ambassadeur Robert Fowler à la paix en Angola. Nous lui souhaitons plein succès dans ses prochaines fonctions. Il a établi les conditions qui permettront à son successeur de continuer de jouer un rôle important dans les travaux du Comité des sanctions.

Le Gouvernement angolais est encouragé par plusieurs faits nouveaux positifs que l'on doit, à l'origine, au Conseil de sécurité. En outre, l'actualité récente au sein de l'industrie internationale du diamant, en particulier les annonces faites par De Beers et le Congrès mondial de l'industrie du diamant, qui vient de se terminer à Anvers, permettent d'espérer une amélioration de la réglementation interne d'une industrie qui a soutenu financièrement des éléments de déstabilisation et

des dirigeants corrompus en Afrique et ailleurs dans le monde.

Une conférence internationale pour la paix intitulée «Pro Pace», qui a duré une semaine et qui était organisée par l'Église catholique, vient de s'achever à Luanda. Six ministres et deux vice-ministres ont représenté le Gouvernement angolais à cette conférence. Il a été donné lecture d'un message personnel du Pape Jean-Paul devant 220 participants parmi lesquels se trouvaient des membres du clergé, de la société civile et du Gouvernement. Nous espérons que ces efforts menés au plan local par l'Église et les citoyens angolais auront une influence positive sur la crise qui se déroule dans notre pays.

Tandis que le Gouvernement angolais est obligé de faire face aux activités déstabilisatrices menées par de petites bandes de l'UNITA, il doit aussi assumer plusieurs autres responsabilités. Il doit, par exemple, continuer de réaliser des progrès pour atteindre les objectifs fixés par le programme que contrôle le personnel du Fonds monétaire international (FMI) afin de remplir les conditions nécessaires pour pouvoir participer à un fonds pour la réduction et la pauvreté et pour la croissance en 2001. Et surtout, il doit tout mettre en oeuvre pour faire face aux problèmes humanitaires immédiats du pays, qui sont gigantesques.

Le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a rappelé dans son examen à moyen terme pour l'Angola, au cours de la semaine du 17 juillet, que la situation humanitaire en Angola était «précaire» et que les institutions de l'ONU n'avaient reçu que 40 % de leurs besoins de financement pour l'année. Ce Bureau a indiqué que 2 millions de personnes environ continuaient de dépendre de l'aide alimentaire et qu'au moins 2,7 millions de personnes pourraient avoir besoin d'une assistance humanitaire dans les mois à venir; ce qui représente un montant total de près de 260 millions de dollars.

Au mois de juin, la ventilation des recettes des organismes de l'ONU en pourcentage des fonds requis pour pouvoir agir en Angola s'établissait comme suit : Programme alimentaire mondial, 44 %, Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, 43,8 %, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 61 %, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 10,5 %, Programme des Nations Unies pour le développement, 1,4 % et Fonds des Nations Unies pour la population, 9,6 %.

À la fin du mois de juin, on estimait qu'il y avait 2,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de l'Angola, soit 20 % environ de l'ensemble de la population. Plus de 217 500 personnes ont été déplacées dans 14 provinces depuis le début de l'année.

L'accès et la sécurité demeurent des facteurs clefs pour fournir une assistance aux populations qui en ont besoin. Les activités de guérilla menées par les rebelles de l'UNITA limitent l'accès à la plupart des régions de l'extrême sud et de l'est du pays et il n'est pas encore possible d'assurer la sécurité des axes routiers en dehors des principales villes et de certaines zones côtières. À l'heure actuelle, plus de 70 % de l'aide humanitaire doit être acheminée par voie aérienne car les transports routiers sont limités; par conséquent, les coûts de livraison de l'aide humanitaire sont très élevés.

Au mois de mai, le Programme alimentaire mondial a annoncé qu'il risquait d'avoir à faire face à une éventuelle rupture de l'approvisionnement alimentaire à partir de la fin du mois de septembre, à moins que de nouvelles contributions soient reçues. Le Programme a déjà réduit de 20 % le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire directe pour les mois de juin et de juillet. De plus, une campagne de distribution d'intrants agricoles devrait commencer en septembre et octobre dans le cadre des efforts faits par le Gouvernement pour promouvoir l'autosuffisance agricole.

Entre-temps, la santé demeure le secteur le plus sous-financé de tout le programme humanitaire. Les hôpitaux et les centres de santé souffrent d'un manque de personnel, de ressources, d'équipement de base et de médicaments. L'incidence du paludisme, de la diarrhée et de la tuberculose demeure importante dans tout le pays et, dans beaucoup d'endroits, les enfants n'ont pas été vaccinés contre les maladies mortelles.

Le Gouvernement angolais appuie vigoureusement les activités d'assistance humanitaire et les services humanitaires. Tout d'abord, par le biais de son programme national d'aide d'urgence, il a fourni une aide d'urgence à plus de 500 000 personnes depuis le mois de septembre 1999. Pendant la phase I du programme, 21 millions de dollars ont été dépensés pour l'achat de biens à l'intention des populations vivant dans les régions où les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales n'ont pas pu mener leurs activités. La phase II du programme portera sur le versement de 13,7 millions de dollars pour des projets

d'autosuffisance agricole associés à un plan national de réinstallation.

Deuxièmement, le Gouvernement a octroyé une subvention de 12 millions de dollars pour l'achat de combustible en vue de permettre l'acheminement par voie aérienne de l'aide humanitaire fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Troisièmement, le Gouvernement a obtenu 7,5 millions de dollars grâce au prélèvement des droits portuaires et aéroportuaires associés aux donations internationales. Quatrièmement, et enfin, le Gouvernement a participé aux préparatifs du prochain Appel commun de l'ONU qui sera présenté aux donateurs au mois d'août.

Avant de conclure, je voudrais également exprimer la sincère reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts dévoués qui ont été consentis par plus de 100 organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et par les institutions de l'ONU qui demeurent actives dans le pays dans des circonstances particulièrement difficiles afin de fournir des secours humanitaires aux Angolais démunis. Une fois de plus, nous appelons la communauté des donateurs à poursuivre leur partenariat pour appuyer les progrès actuellement réalisés en vue d'améliorer les conditions d'existence de tous les Angolais.

M. Fowler (Canada) : Je désire tout d'abord remercier chaleureusement votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette réunion, et remercier tout particulièrement le Sous-Secrétaire général, M. Gambari, pour un autre de ses exposés des plus perspicaces sur la situation politique et humanitaire en Angola.

Cette réunion du Conseil de sécurité est probablement la dernière à laquelle je participerai sur un dossier dans lequel j'ai été intimement impliqué à titre de président du Comité des sanctions contre l'Angola.

Avant de commenter les remarques de S. E. M. Albino Malungo, la présentation du Sous-Secrétaire général, M. Gambari, et le rapport du Secrétaire général du 12 juillet, permettez-moi de profiter de cette opportunité pour prendre un peu de recul, afin de mettre en perspective la situation en Angola.

Quand le Canada s'est joint au Conseil de sécurité, il y a quelque 19 mois, l'Angola figurait parmi les priorités de l'ordre du jour du Conseil. La situation politique et de sécurité était si négative, et la réputation de l'ONU aux yeux du Gouvernement angolais était dans un si piteux état, que nous nous apprêtions à mettre fin aux activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), la quatrième force onusienne à être déployée. L'UNITA, au coeur d'une contre-attaque majeure, était si forte sur ses positions qu'elle se permettait de défier ouvertement l'ONU, poussant l'audace jusqu'à abattre deux avions de l'ONU, tuant 23 personnes. Sur le plan militaire, l'UNITA planifiait des attaques à moins de 50 kilomètres de Luanda. Les perspectives d'une paix basée sur le Protocole de Lusaka, une paix dans laquelle les États Membres de l'ONU avaient tant investi, étaient peu reluisantes.

Malgré de nombreuses et onéreuses missions des Nations Unies et des années de sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA, la communauté internationale n'avait pas réussi à contribuer à la restauration de la paix en Angola. L'UNITA assurait (et dans une moindre mesure, assure toujours) un contrôle sur de vastes régions du pays, où elle exploitait les diamants dont la vente lui assurait un puissant approvisionnement militaire. Jonas Savimbi utilisait systématiquement les périodes de paix si difficilement arrachées – entre les Accords de Bicesse en 1991, les élections de 1992 reconnues internationalement, et le Protocole de Lusaka de 1994 – pour réarmer l'UNITA et poursuivre ses objectifs militaires, en contradiction avec les engagements qu'il avait lui-même pris.

Malgré ceci, nous avons collectivement décidé de ne pas donner suite à un cas de non-respect aussi flagrant de la volonté du Conseil de sécurité. Nous avons ainsi, collectivement, consenti à laisser la population angolaise souffrir les conséquences de cette guerre civile interminable. Plus précisément, pour ce qui a dû sembler une éternité au peuple angolais, nous n'avons fait que très peu d'efforts pour assurer une application effective des sanctions imposées contre l'UNITA par le Conseil de sécurité.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

C'était dans des circonstances aussi tragiques, où la communauté internationale et le peuple angolais se posaient des questions sur l'utilité de maintenir l'immense effort déployé par le Conseil de sécurité depuis 1975 pour amener une paix durable en Angola, que le Conseil a pris la décision de revenir aux données essentielles. Afin d'arrêter le cycle de conflit, le maillon principal devait être brisé. Je parle, bien évidem-

ment, du maillon « des diamants pour des armes » qui avait permis à l'UNITA de maintenir en toute impunité son effort de guerre.

Au début de 1999, le Conseil de sécurité a pris la mesure sans précédent de créer un groupe indépendant d'experts pour réunir des informations spécifiques sur le respect et le non-respect des dispositions du régime des sanctions que nous avions progressivement mis en place au cours de six années. En grande partie, grâce au travail remarquable du groupe d'experts et aux mesures fermes et lucides adoptées ensuite par le Conseil, notamment l'adoption de la résolution 1295 (2000), le Conseil peut aujourd'hui dire que pour la première fois les sanctions contre l'UNITA ont eu un impact réel, comme le Ministre vient de nous le confirmer, et peut-être de manière aussi importante elles sont prises très au sérieux à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Angola. La culture bien établie d'impunité totale prend donc fin. Néanmoins, les sanctions ne peuvent pas devenir pleinement efficaces du jour au lendemain, et l'UNITA a encore accès à la fois à des diamants et à des individus qui vendront des armes en échange de diamants. Par conséquent, les hostilités se poursuivent.

Il y a un lien très direct entre la belligérance de l'UNITA et le non-respect de ses obligations au titre du Protocole de Lusaka, d'une part, et la gravité de la situation humanitaire en Angola, de l'autre. Une fois de plus, le Conseil doit exiger que l'UNITA et Jonas Savimbi respectent les termes de Lusaka. Nous sommes donc entièrement d'accord avec le Secrétaire général et avec les déclarations souvent répétées par le Conseil que la responsabilité fondamentale de la situation humanitaire scandalisante en Angola repose largement sur l'UNITA.

Vu le refus total de l'UNITA de respecter ses engagements, le Gouvernement angolais n'a pas eu d'autre choix que d'essayer de vaincre Savimbi sur le plan militaire. Nous comprenons le raisonnement du Gouvernement, en même temps que nous regrettons que les ressources énormes exigées pour maintenir une telle campagne ne soient pas consacrées aux besoins urgents d'améliorer l'infrastructure angolaise pour contribuer à atténuer la sombre situation humanitaire de ce pays.

Pour ce qui est du présent, le Canada se félicite particulièrement de la désignation d'un chef pour le bureau des Nations Unies en Angola. Ce qui a pris longtemps. C'est une première étape, qui s'est bien faite attendre, nécessaire pour renforcer le rôle dirigeant des Nations Unies et pour rétablir sa crédibilité aux yeux du Gouvernement angolais.

Nous sommes toujours extrêmement préoccupés par la situation humanitaire tragique en Angola, avec presque 2,6 millions de personnes déplacées et 3,7 millions de personnes touchées par la guerre. Nous sommes particulièrement préoccupés par la remarque du Secrétaire général au paragraphe 25 de son rapport, récemment soulignée par M. Malungo, concernant les envois d'aliments qui risqueraient de s'interrompre fin août ou début septembre en raison du manque de contributions importantes livrées à temps au Programme alimentaire mondial. Dans ce contexte, nous souhaitons appeler la communauté des donateurs à prêter une attention sérieuse à cette question.

La fragile situation sécuritaire dans une partie des plateaux du centre et des zones frontalières a aggravé le sort de la population civile angolaise et a rendu quasi prohibitif le coût de l'assistance humanitaire, qui doit être presque entièrement expédiée par avion. Nous demandons à nouveau avec vigueur au Gouvernement angolais de faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre un accès par route aux centres urbains de ces régions et nous demandons à la fois au Gouvernement et à l'UNITA de respecter entièrement la sécurité et l'intégrité des convois et travailleurs humanitaires. Nous devrions noter, néanmoins, que si que le Gouvernement angolais n'a pas toujours donné aux efforts humanitaires l'appui que nous avions jugé approprié, la coopération de l'UNITA a été quant à elle quasiment inexistante; l'UNITA n'a offert que violence et mort à ceux qui s'efforcent uniquement d'aider les Angolais dans toutes les parties du pays.

Le Canada entend saluer les efforts du nouveau Coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement pour améliorer dans l'ensemble la coordination des activités d'assistance humanitaire et pour adopter une approche intégrée visant à aider les Angolais déplacés. Nous notons qu'un plan d'action a été mis au point par le Gouvernement angolais avec l'ONU et les organisations non gouvernementales en tant que suivi de l'évaluation des besoins d'urgence entrepris en avril, et nous demandons au Gouvernement de donner à l'application du plan une attention complète et urgente. Le Canada aimerait aussi souligner l'importance de l'amélioration du système d'inscription des personnes nouvellement déplacées, en tant qu'outil essentiel de protection, et se félicite de la

mise au point du plan de normes minimales pour leur rétablissement.

En ce qui concerne les droits de l'homme en Angola, nous restons préoccupés par la situation actuelle et nous demandons instamment que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition de la Division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola pour lui permettre d'élargir sa présence et ses opérations. La Division des droits de l'homme a fait un travail remarquable pour protéger et promouvoir les droits de l'homme en Angola dans des circonstances très difficiles. Nous invitons le Gouvernement angolais à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les enquêtes menées sur le terrain par son personnel, y compris concernant la nécessité d'une notification préalable pour se déplacer à l'extérieur de Luanda. À cet égard, nous nous félicitons des efforts du Gouvernement angolais pour développer des procédures régulières afin de redresser les abus des droits de l'homme avec l'appui de la communauté internationale et nous regrettons, une fois de plus, le fait qu'il n'existe pas de telles procédures à l'égard des très nombreuses violations des droits de l'homme qui, nous avons toutes les raisons de le croire sans disposer des moyens de le savoir, se produisent dans le territoire toujours contrôlé par l'UNITA.

Le Canada voudrait en particulier réitérer sa préoccupation devant des accusations sérieuses et bien fondées d'assassinats extrajudiciaires dans les zones frontalières avec la Namibie et la Zambie et dans certaines régions nouvellement reprises de l'intérieur. Nous demandons instamment au Gouvernement angolais d'entreprendre une enquête officielle à l'égard de ces allégations et de châtier les parties coupables si ces violations s'avéraient réelles. De cette manière seulement, l'extension efficace de la souveraineté de l'État dans les zones autrefois occupées par l'UNITA peut être accomplie dans un climat de confiance et de réconciliation. Nous sommes encouragés à cet égard par les récentes manifestations organisées par la société civile et les organisations religieuses en Angola pour proclamer le besoin de paix, de dialogue et de réconciliation.

Les 19 derniers mois en Angola ont connu des jours très sombres, qui suggèrent souvent le plus sinistre des avenirs pour une paix durable en Angola. Malheureusement, pour une bonne partie de la population angolaise, ces adjectifs ne peuvent pas être exclus de notre vocabulaire, et ceci dans l'un des pays du monde les plus riches en ressources. Heureusement, cependant, il y a maintenant plus qu'une lueur d'espoir côté politique et côté sécurité, une lueur que le Conseil ne doit pas dissiper.

J'espère que le Conseil de sécurité a tiré des enseignements des dures leçons de l'expérience angolaise au fil des sept dernières années et qu'il les appliquera sans sa nervosité habituelle, aussi bien en Angola que dans d'autres circonstances où elles s'imposent maintenant et s'imposeront dans le futur. Il n'y a aucun avantage –aucun avantage pour quiconque – à mettre en oeuvre au sein du Conseil des mesures que celui-ci n'a pas collectivement l'intention d'appliquer. Des mesures politiquement pratiques qui restent certainement lettre morte sont profondément déstabilisantes dans une situation géopolitique fragile et risquent probablement d'exacerber les dommages causés aux personnes et, évidemment, à la réputation de l'Organisation.

Convenons de ne pas adopter de mesures que nous n'avons pas l'intention d'appliquer avec vigueur et ténacité. Convenons également de n'adopter que des mesures applicables car, même avec la meilleure volonté du monde, le Conseil ne peut pas exiger le respect de mesures qui ne sont pas suffisamment claires ou précises ou qui sont tout simplement impossibles à appliquer. En ne le faisant pas, nous ferions preuve d'une malhonnêteté déstabilisante et destructrice.

En gardant à l'esprit l'avenir et le bien-être de la population civile, le Canada et moi-même personnellement ferons en sorte qu'une solution politique devienne une option viable pour les parties à ce conflit terrible et stérile que connaît l'Angola.

La Présidente *(parle en anglais)* : L'Ambassadeur Fowler va bientôt quitter New York pour assumer d'autres fonctions diplomatiques. Je voudrais, au nom du Conseil, le remercier du dynamisme qu'il a apporté à sa fonction de Président du Comité des sanctions contre l'UNITA. Le fait que les sanctions contre l'UNITA commencent enfin à porter leurs fruits est dû en grande partie aux efforts de l'Ambassadeur Fowler et de son Comité, qui ont clairement montré le lien qui existe entre l'exploitation illégale de diamants et le financement par l'UNITA de ses activités. Nous souhaitons à l'Ambassadeur Fowler bien du succès dans ses futures entreprises.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Je prends aujourd'hui la parole au nom de

la troïka d'États observateurs du Protocole de Lusaka : le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis.

Le Président José Eduardo dos Santos a récemment prononcé un discours important à Caxito, dans la province de Bengo, qui mérite d'être signalé à l'attention du Conseil. Dans cette allocution, le Président dos Santos a déclaré que le Protocole de Lusaka demeure valide et, une fois de plus, il a tendu une branche d'olivier à l'UNITA en disant en fait que la descente tragique de l'Angola vers le chaos pourrait être renversée si tous convenaient de s'acquitter des tâches fondamentales sur lesquelles le Conseil insiste depuis 1994. Ces tâches comprennent la pleine extension de l'administration de l'État et la démilitarisation complète, ainsi que le désarmement de l'UNITA et sa pleine transformation en un parti politique.

La troïka n'a jamais faibli dans son attachement au Protocole de Lusaka qui, avec les Accords de Bicesse qui l'ont précédé, continue d'offrir le meilleur cadre pour le rétablissement de la paix et pour la réconciliation nationale. Nous rappelons à tous les intéressés que le Protocole de Lusaka demeure notre espoir fondamental collectif. Il est également important de préserver les acquis des cinq dernières années, y compris le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, l'Assemblée nationale multipartite et les forces armées intégrées.

Le niveau d'engagement actuel du Conseil passe par le Bureau des Nations Unies en Angola et nous sommes heureux du travail accompli par le Secrétaire général adjoint, M. Gambari. Nous lui demandons instamment de poursuivre et d'intensifier son engagement fructueux sur cette question. Depuis cinq ans, la troïka aussi bien que le Conseil disent que le principal responsable de l'échec du Protocole de Lusaka est, à leur avis, le dirigeant de l'UNITA, Jonas Savimbi. Nous avons pris un certain nombre de mesures qui reflètent cette conviction, y compris l'adoption de trois séries de sanctions. La troïka estime que ces sanctions devraient être pleinement mises en oeuvre et sans condition. Pour le moment, la troïka manifeste une fois de plus son appui aux travaux du Comité des sanctions présidé par l'Ambassadeur Fowler que nous remercions sincèrement et au travail du Groupe d'experts qui représente une grande contribution dans le sens de la réalisation de notre objectif plus général qui est d'offrir la paix à l'Angola. Nous attendons avec intérêt la poursuite des efforts du mécanisme de remplacement autorisé durant la présidence canadienne afin de soutenir l'examen du lien mortel qui existe entre les diamants exploités illégalement et les conflits en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo.

Même si le Conseil a assigné la responsabilité de la tragédie qui se poursuit en Angola, il n'a jamais hésité à croire qu'il n'existe pas de solution militaire viable à la crise actuelle. Nous demandons instamment au Gouvernement angolais de faire en sorte que tous ceux qui souhaitent déposer les armes soient bien accueillis. Nous demandons également instamment au Gouvernement de faire en sorte que tous ceux qui souhaitent sincèrement participer à la vie politique démocratique du pays puissent le faire en toute confiance quant à la protection que leur assure leur constitution.

La troïka encourage un dialogue entre tous les secteurs de la société angolaise afin de trouver le moyen d'offrir une paix juste et durable à l'Angola en cherchant les moyens de mettre un terme au cycle de violences que connaît ce pays. Dans ce contexte, la troïka se félicite de la convocation récente du Congrès pour la paix et la démocratie auquel ont participé de hautes personnalités du gouvernement, des représentants des partis politiques, des activistes de la société civile et des dirigeants religieux. Le message de démocratie, de tolérance, de non-violence, de droits de l'homme, de dialogue et de réconciliation du Congrès devrait être accueilli avec enthousiasme par les Angolais et mérite de recevoir l'appui de la communauté internationale.

Un dialogue comme celui qu'a demandé le Congrès pour la paix et la démocratie ne peut réussir que si tous les intéressés agissent conformément aux principes du Protocole de Lusaka. La participation de M. Savimbi à un tel dialogue ne pourra être envisagée que lorsque M. Savimbi prendra des mesures irréversibles pour mettre pleinement en oeuvre le Protocole de Lusaka. Les obligations de M. Savimbi vis-à-vis de la population de l'Angola et de la communauté internationale n'ont pas changé et ne sont pas négociables. La troïka lance un appel à tous les éléments armés de l'UNITA pour qu'ils déposent les armes et participent à la vie civile du pays. Nous constatons que ce que la force militaire n'a jamais réussi à obtenir dans l'histoire tragique de l'Angola peut néanmoins être obtenu si l'on donne aux Angolais des écoles, des cliniques, des possibilités économiques et un processus démocratique.

Les membres de la troïka demandent à la communauté internationale des donateurs d'élargir l'assistance humanitaire qu'elle offre à la population angolaise et d'intensifier sa coopération avec le Gouvernement angolais afin de surmonter les conséquences de ce conflit, qui dure depuis longtemps, en prêtant une attention particulière à la réadaptation socioéconomique de zones qui se trouvaient auparavant sous le contrôle de l'UNITA. Le fait qu'il faille à l'Angola une assistance humanitaire ne diminue pas les responsabilités du gouvernement dans ce domaine.

Madame la Présidente, votre pays a fait un habile usage de sa période de présidence pour faire porter l'attention sur la dimension humanitaire des crises auxquelles nous sommes confrontés au Conseil et ce sont les profondes souffrances du peuple angolais qui doivent continuer d'orienter nos actions. Le niveau de ces souffrances a souvent été décrit au Conseil, mais nous ne devons jamais devenir indifférents face à ses répercussions dévastatrices. C'est pourquoi il importe de souligner le fait que le Gouvernement angolais a envoyé le Ministre Malungo pour le représenter à la réunion d'aujourd'hui. Nous le remercions de sa présence ici.

M. Malungo a été un défenseur efficace de la communauté de secours internationale, aussi bien dans les bons moments qu'en période de crise. Il nous a aidés à examiner des questions difficiles d'accès humanitaire, de sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et les milliers de défis que présentent les opérations de secours dans son pays. Il reste de nombreux obstacles pour que les opérations de secours soient réellement efficaces, mais nous sommes certains qu'il continuera avec son gouvernement à s'engager de bonne foi dans la recherche de solutions à tous les problèmes.

Les membres de la troïka demandent que se poursuive l'enquête sur l'avion des Nations Unies qui s'est écrasé au centre de l'Angola. N'oublions pas non plus la nécessité de demander la poursuite des efforts afin de déterminer le sort des équipages et des passagers des avions commerciaux russe et ukrainien abattus dans des circonstances douteuses au-dessus d'un territoire contrôlé à l'époque par l'UNITA, ainsi que le sort d'autres ressortissants étrangers portés disparus en Angola. Enfin, nous nous souvenons de la perte tragique qui continue de hanter le Conseil : l'accident survenu à l'avion qui transportait le Représentant spécial du Secrétaire général, Alioune Blondin Beye, et ses compagnons. Même si, malheureusement, nous avons laissé passer le deuxième anniversaire de sa mort dans le silence, nous chérissons le souvenir de Me Beye et nous pensons qu'une paix juste et durable en Angola serait le meilleur hommage que l'on puisse rendre à sa mémoire.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le représentant de la France fera sous peu, au nom de l'Union européenne, une déclaration que ma délégation approuve assurément, et je me limiterai donc à deux ou trois observations très brèves.

Madame la Présidente, je souhaiterais tout d'abord remercier par votre entremise le professeur Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, de la déclaration très utile qu'il a faite pour présenter notre débat d'aujourd'hui.

Ma délégation est préoccupée par la situation des droits de l'homme en Angola qui continue d'être catastrophique, et notamment par la crise humanitaire découlant du conflit. Nous nous félicitons de l'initiative récente prise par la société civile d'organiser une conférence de paix en Angola du 18 au 21 juillet. Comme le disait le professeur Gambari dans sa présentation, le recours à la force militaire n'est pas la voie à suivre. La réconciliation et le dialogue pacifique sont les seules solutions viables pour l'Angola.

Ma délégation se félicite également de la nomination imminente du nouveau chef du Bureau des Nations Unies en Angola. Nous espérons que le Bureau sera maintenant en mesure de recruter le personnel dont il a besoin pour fonctionner à pleine capacité et s'acquitter ainsi de son mandat.

Enfin, je voudrais terminer par une remarque un peu énigmatique, et j'espère que les membres du Conseil comprendront pourquoi je ne peux donner davantage de précisions.

Le Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Peter Hain, va faire aujourd'hui une déclaration importante à la Chambre des communes concernant la poursuite des ventes de diamants par l'UNITA et des violations de l'embargo sur les armes. Ma délégation veillera à ce qu'une copie du compte rendu des débats de la Chambre des communes contenant cette déclaration soit distribuée le plus rapidement possible aux membres du Comité des sanctions.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Madame la Présidente, je voudrais vous exprimer toute notre reconnaissance pour avoir programmé cette séance publique consacrée à l'examen de la situation en Angola. Je voudrais également remercier le professeur Gambari pour son excellent rapport sur la situation en Angola et souhaiter la bienvenue à S. E. M. Albino Malungo.

Alors qu'une certaine stabilité peut être observée dans plusieurs régions du pays, où il y a eu rétablissement de l'autorité de l'État, force est de constater que la situation qui règne en Angola dans les domaines politique, économique et humanitaire ainsi que dans celui de la sécurité constitue toujours une source de grande préoccupation.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la situation continue à être caractérisée par la persistance de l'instabilité politique et militaire en raison de l'absence de dialogue. Refusant toujours de désarmer ses troupes et de respecter ses engagements à l'égard du Protocole de Lusaka, l'UNITA de M. Savimbi poursuit ses activités déstabilisatrices augmentant le nombre total de personnes réfugiées et déplacées et aggravant les tensions avec la Namibie et la Zambie.

Nous nous félicitons à cet égard de la conclusion d'un accord entre l'Angola et la Zambie portant création d'une équipe conjointe de vérification pour enquêter sur les accusations de violations des frontières, ce qui devrait contribuer à réduire les tensions entre les deux pays

Le peuple angolais n'a que trop souffert de la guerre qui dure depuis longtemps. Les nouvelles initiatives des partis d'opposition, des chefs religieux et des différents représentants de la société civile visant l'instauration de la paix et de la réconciliation nationale en Angola traduisent en fait la volonté de la société angolaise à mettre fin au conflit qui prend en otage non seulement la population civile mais également tout l'avenir du pays et de la sous-région.

Nous saluons ces initiatives ainsi que tous les efforts visant à favoriser une paix négociée. Nous exprimons également notre satisfaction suite à l'engagement renouvelé du Président dos Santos à l'égard du Protocole de Lusaka qui demeure, à notre avis, le fondement d'une solution politique en Angola. Nous sommes également satisfaits de sa disposition à accorder le pardon aux rebelles de l'UNITA qui renonceraient à la guerre.

Le rapport du Secrétaire général confirme l'importance de la présence des Nations Unies en Angola et l'utilité des activités entreprises par le Bureau des Nations Unies. La présence des Nations Unies est de nature à contribuer fortement à la promotion de la paix, de la réconciliation nationale, du respect des droits de l'homme et de la sécurité dans la région.

Nous nous félicitons à cet égard de l'intensification des efforts de la Division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies, en étroite coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, en faveur des programmes qui font des droits de l'homme un élément essentiel d'une paix durable.

Nous estimons également que l'élaboration d'un plan novateur pour le respect des droits fondamentaux, prévoyant notamment la mise en place d'un système judiciaire efficace revêt une importance cruciale au moment ou l'État étend son administration à des régions récemment reprises à l'UNITA.

La situation des enfants en général et celle des enfants combattants constituent l'un des aspects les plus tragiques du conflit en Angola. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général demandant à la communauté internationale d'adopter durablement une approche coordonnée dans tout le pays afin d'assurer une plus grande protection des enfants victimes de la guerre. Une attention particulière devrait être accordée au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des enfants combattants ainsi qu'aux besoins particuliers des nombreux enfants victimes des mines antipersonnel.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport la précarité de la situation humanitaire caractérisée par l'augmentation des populations nécessitant une aide alimentaire. Le climat d'insécurité qui prévaut dans de nombreuses régions du pays en raison des activités de guérilla menées par l'UNITA réduit considérablement le volume de cette aide ainsi que l'accès des organismes humanitaires aux populations affectées.

Nous sommes également préoccupés par le nombre des personnes déplacées, estimé à 2,5 millions, soit environ 20 % de la population totale de l'Angola. Cette situation exige une action appropriée de la part de la communauté internationale visant à aider les autorités angolaises dans leurs efforts de réinstallation des personnes déplacées dans des zones sûres.

Malgré ses richesses naturelles et humaines, l'Angola se trouve aujourd'hui réduit à la pauvreté et à la misère. Selon le rapport du Secrétaire général, la pauvreté est devenue endémique, quelque 78 % de la population rurale et 40 % de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté. Nous espérons que le retour de la stabilité dans les zones passées sous contrôle du Gouvernement permettra une amélioration sensible de la situation économique et sociale et un relèvement des conditions de vie de la population.

Il importe également que la reprise par le Gouvernement des régions occupées auparavant par l'UNITA s'accompagne d'une assistance accrue de la communauté internationale. Nous exprimons dans ce cadre l'espoir que, comme l'a formulé le Secrétaire général dans son rapport, la communauté des donateurs répondra aussi généreusement que possible à l'appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola au titre de l'année 2000.

Ma délégation voudrait enfin se féliciter de la libération des cinq membres de l'équipage russe qui avaient été pris en otage en mai 1999.

En conclusion, nous espérons que le Conseil continuera de suivre de très près la situation en Angola afin d'y accélérer l'instauration de la stabilité et de la sécurité et le redressement économique. Nous réitérons dans ce cadre notre reconnaissance au Comité des sanctions et notre appui à ses activités, sous la direction de l'Ambassadeur Robert Fowler, qui, grâce à son grand professionnalisme et à la pertinence de sa démarche, a réussi à parvenir à un processus visant à couper les routes d'approvisionnement et les mécanismes d'acheminement des diamants de l'UNITA.

C'est surtout grâce à ce travail efficace au sein du Comité des sanctions que nous avons actuellement des sanctions qui donnent des résultats et réduisent les capacités de l'UNITA à obtenir des armes pour continuer la guerre.

M. Ouane (Mali) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à cette réunion du Ministre angolais, et m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de son rapport du 12 juillet 2000, et M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, de son exposé complémentaire.

La tenue de ce nouveau débat public sur la situation en Angola constitue, de l'avis de ma délégation, une initiative bienvenue dont je voudrais remercier la délégation de la Jamaïque, et plus particulièrement vous-même, Madame la Présidente.

C'est qu'en effet le débat d'aujourd'hui nous permet, d'une part, de marquer la grande préoccupation de la communauté internationale face à la poursuite du conflit en Angola. La guerre en Angola n'a que trop duré. Ce débat nous permet, d'autre part, de souligner une fois de plus que seule une solution politique peut contribuer au rétablissement d'une paix et d'une sécurité durables en Angola et dans la région et que les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la poursuite du conflit en Angola est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale pour deux raisons au moins : d'abord, la situation humanitaire précaire qui en est résulté. Cette situation est décrite de manière poignante dans le rapport du Secrétaire général et je souhaiterais souligner la nécessité, d'une part, de trouver des solutions durables au problème des personnes déplacées, dont le nombre est estimé à 2 500 000, soit 20 % de la population totale de l'Angola et, d'autre part, de définir des politiques à mettre en oeuvre afin d'améliorer les conditions de vie des populations touchées par la guerre.

À cet égard, nous nous réjouissons de l'amélioration de l'accès des organisations humanitaires aux populations à risque et de l'élaboration par des représentants du Gouvernement, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, d'un plan d'action définissant les mesures concrètes à prendre en matière de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition, de réinstallation et de déminage, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de protection et d'éducation, en particulier des enfants et des femmes. Dans le même ordre d'idées, nous encourageons l'action du Programme des Nations Unies visant à aider l'Angola à réaliser l'objectif fondamental d'un développement humain durable. En outre, nous exhortons la communauté internationale à répondre généreusement à l'appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de l'an 2000.

La prolongation du conflit en Angola et le risque de le voir déborder sur les pays limitrophes constituent l'autre raison de la préoccupation de la communauté internationale. Nous déplorons à cet égard les attaques contre la Namibie et la détérioration du climat de sécurité le long de la frontière avec la Zambie. Face à cette

situation, le Mali estime que seule une solution politique peut contribuer au rétablissement d'une paix et d'une sécurité durables en Angola. Dans cette perspective, nous nous félicitons que les autorités angolaises continuent de voir dans le Protocole de Lusaka une base valable pour le processus de paix. Nous demandons instamment à l'UNITA de démontrer de manière convaincante sa volonté de remplir les obligations que lui impose le Protocole et d'oeuvrer à une authentique réconciliation nationale.

De même, nous estimons que le Conseil de sécurité doit soutenir et appuyer les efforts visant à promouvoir un dialogue entre toutes les parties, qui mènera à la paix et à la réconciliation nationale durable et que le peuple angolais appelle de tous ses voeux après tant d'années de souffrances. Je voudrais ici mentionner plus particulièrement les initiatives de la société civile et de l'Église angolaise qui témoignent de l'engagement constructif de ces deux forces vives dans la dynamique du règlement pacifique du conflit en Angola.

Le Mali considère de la plus haute importance que la communauté internationale apporte son plein appui au processus de démocratisation et encourage le respect des droits de l'homme en Angola, qui constituent des jalons fondamentaux pour la normalisation de la vie du pays et la poursuite d'un processus efficace de réconciliation nationale.

En outre, le Mali estime qu'il est fondamental de renforcer l'efficacité des mesures imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA et visant à promouvoir un règlement pacifique du conflit en Angola, notamment en réduisant la capacité de l'UNITA de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires.

Enfin, le Mali attache une grande importance à la présence des Nations Unies en Angola. En effet, cette présence ne peut que contribuer grandement à promouvoir la paix, la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme et la sécurité dans la région. C'est pourquoi nous nous félicitons de la nomination prochaine du chef du Bureau des Nations Unies en Angola et l'assurons, ainsi que le professeur Gambari, de notre entier soutien.

Je voudrais, pour terminer, réitérer l'engagement et la solidarité des autorités et du peuple maliens à l'égard du peuple angolais pour que Me Alioune Blondin Beye, mon maître, ami et compatriote qui a donné sa vie pour le retour de la paix en Angola puisse mériter pleinement de ce processus.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie, en tant que membre de la troïka des États observateurs de la mise en oeuvre du processus de paix en Angola, s'associe entièrement à la déclaration faite par le représentant des États-Unis au nom des trois pays et, avant tout, à la nécessité d'appliquer le Protocole de Lusaka pour appuyer le dialogue et la réconciliation nationale et pour assurer un processus politique démocratique et la défense des droits de l'homme.

La troïka est unanime pour tenir Savimbi responsable de la poursuite du conflit en Angola. La Russie partage entièrement le point de vue selon lequel, par ses actes, le dirigeant de l'UNITA s'est exclu du processus politique et tant qu'il ne prendra pas des mesures irréversibles pour appliquer le Protocole de Lusaka, il ne pourra espérer participer au dialogue.

Comme les autres membres de la troïka, la Russie estime que l'application logique et le renforcement de l'efficacité du régime des sanctions à l'encontre de l'UNITA sont des éléments importants de l'action internationale menée pour mettre fin au conflit en Angola. De même, elle appuie les travaux du Comité des sanctions à l'encontre de l'UNITA, présidé par l'ambassadeur Fowler. Avec nos partenaires de la troïka nous appelons la communauté internationale des donateurs a élargir son appui à l'Angola pour l'aider à surmonter les conséquences d'un long conflit et à jeter les bases d'une vie pacifique, notamment dans les zones qui, récemment encore, étaient sous le contrôle de l'UNITA.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je saisis cette occasion pour vous remercier d'avoir convoqué la présente réunion sur la situation en Angola. Je me félicite également de la présence de M. Malungo, Ministre de l'aide sociale de la République angolaise. Je le remercie de son discours extrêmement important et fort documenté. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne clairement de l'attachement du Gouvernement angolais à la paix pour le peuple de l'Angola et la région.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport complet, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et nous le félicitons de son attachement à la cause de la paix en Afrique et en particulier au règlement pacifique du conflit en Angola. Dans la même

lancée, nous remercions aussi le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, le Secrétaire général adjoint M. Ibrahim Gambari, d'avoir présenté le rapport et fait une mise à jour sur l'évolution de la situation en Angola.

Le rapport du Secrétaire général indique que l'absence de dialogue a continué à créer une situation politique et militaire instable dans le pays, malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour raffermir son autorité partout dans le pays. Par conséquent, le peuple angolais, le Gouvernement, les églises et la société civile ont entamé un débat sur cette question, en vue d'instaurer une paix durable en Angola.

Le rapport attire également notre attention sur le véritable problème qui entrave le règlement pacifique du conflit en Angola. Ce problème, c'est l'UNITA et M. Savimbi, qui portent la responsabilité première de la reprise de la guerre dans ce pays. L'UNITA a refusé de se conformer aux dispositions fondamentales du Protocole de Lusaka, qui exigeaient qu'elle démilitarise ses forces et qu'elle permette à l'administration de l'État de s'étendre à tout le territoire. Ma délégation se félicite du fait que le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de négocier avec toutes les forces politiques qui sont prêtes à renoncer à la violence comme moyen d'accéder au pouvoir. À cet égard, la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent envoyer un message clair et sans ambiguïté à l'UNITA et à M. Savimbi, pour qu'ils mettent fin au carnage et respectent les obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Nous sommes tous très conscients de l'intransigeance de l'UNITA, et nous devrions donc nous assurer qu'elle respecte les exigences du Conseil de sécurité et du reste de la communauté internationale.

Ma délégation, comme toutes celles présentes dans cette salle, je suppose, est profondément préoccupée par les violations des sanctions que le Conseil de sécurité a imposées contre l'UNITA, qui ont prolongé l'agonie et les souffrances de toute la population de l'Angola. Le rapport du Groupe d'experts sur les violations des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA est sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. C'est le premier rapport de ce type qui informe le Conseil, et la communauté internationale dans son ensemble, de l'ampleur des violations des sanctions contre l'UNITA, et indique ce qui pourrait être fait pour que ces sanctions soient efficaces.

Toutefois, le Groupe n'a pas pu mener à terme ses enquêtes en raison du peu de temps dont il disposait. C'est dans ce contexte que le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir un mécanisme de suivi qui permettrait de mener d'autres enquêtes sur les allégations de violations des sanctions contre l'UNITA. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir nommé une équipe de cinq membres dans le cadre de ce mécanisme, et nous espérons que cette équipe que nous attendions depuis longtemps commencera ses travaux le plus rapidement possible, afin de permettre au Conseil de prendre les dispositions appropriées.

À cet égard, nous nous félicitons des mesures audacieuses adoptées, lors d'une réunion tenue ce mois-ci à Anvers, par la Fédération mondiale des bourses de diamants et l'Association internationale des fabricants de diamants, concernant les diamants acquis illégalement dans des zones de conflit, en particulier en Angola, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Ces mesures, si elles sont pleinement appliquées, constitueront vraiment un grand pas dans la bonne direction, c'est-à-dire en vue de limiter ou de réduire considérablement la capacité des mouvements rebelles en Afrique de mener des guerres contre des gouvernements légitimes. Je ne saurais terminer mon allocution sur cette question sans rendre encore une fois un hommage particulier au Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada, pour son courage, sa détermination et son engagement en faveur de la paix en Angola et en Afrique. Je souscris pleinement à ce que vous, Madame la Présidente, avez dit à propos de l'Ambassadeur Fowler au nom du Conseil de sécurité.

S'agissant de la situation humanitaire, ma délégation est encouragée par les efforts déployés par le Gouvernement angolais pour mettre en place des structures nationales et un système logistique, et débloquer des fonds afin d'améliorer le sort des populations touchées par la guerre et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ma délégation est très préoccupée par le grand nombre de mines terrestres et d'engins non explosés, qui selon les estimations s'élèverait à six ou sept millions, et par le fait que 79 types d'engins différents ont été trouvés dans le pays. Nous saluons le travail accompli par les organismes humanitaires pour aider la population de l'Angola à faire face à ces calamités et nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir des fonds sur une base bilatérale, ou par le biais de l'Appel global interinstitutions

des Nations Unies en faveur de l'Angola, afin d'aider le Gouvernement et le peuple angolais qui, depuis l'indépendance, n'ont pas connu la paix.

Les effets de la guerre sur l'économie de l'Angola sont considérables. La communauté internationale devrait appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour redresser l'économie, afin de satisfaire aux besoins de toute la population. Nous nous félicitons de l'accord conclu entre le Gouvernement, la Banque mondiale, et le Fonds monétaire international, et nous espérons que les programmes qui seront mis au point en vertu de cet accord contribueront au développement économique et social du pays. De même, nous saluons les activités du Programme des Nations Unies pour le développement, dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et s'agissant de faire face aux conséquences du VIH/sida.

Permettez-moi de saluer la nomination tant attendue du chef du Bureau des Nations Unies en Angola. Nous espérons que cette nomination aidera la population angolaise dans ses efforts pour réaliser la paix, le développement et la prospérité. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour saluer la coopération entre l'ONU et le Gouvernement angolais, en vue d'enquêter sur les deux avions des Nations Unies qui ont été abattus en Angola le 26 décembre 1998 et le 2 janvier 1999 dans des zones alors contrôlées par l'UNITA. Nous aimerions également recevoir de temps à autre une mise à jour sur les enquêtes en cours concernant l'accident d'avion qui a coûté la vie au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de son rapport au Conseil sur l'Angola ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, de son exposé.

Nous saluons la présence parmi nous du Ministre de l'aide sociale de l'Angola, M. Albino Malungo, que nous remercions de sa déclaration.

Nous tenons également, Madame la Présidente, à vous exprimer notre reconnaissance pour l'organisation de ce débat public.

La situation en Angola est relativement stable depuis quelque temps. Le Gouvernement et la société de ce pays continuent leurs efforts pour rétablir la paix et la stabilité. Par ailleurs, le Gouvernement angolais a également accompli un travail important et fructueux en matière de développement économique, de protection des droits de l'homme et d'assistance humanitaire. Des années de guerre civile ont fortement meurtri l'Angola et le pays a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de connaître la paix et le développement. Selon le rapport du Secrétaire général, 20 % de la population angolaise totale sont maintenant des personnes déplacées. Ce chiffre effarant montre que l'Angola a encore besoin de l'attention et de l'aide de la communauté internationale. Nous espérons que tous les pays réagiront favorablement et rapidement à l'appel interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola.

Comme on le sait, c'est l'UNITA qui porte la principale responsabilité de la situation actuelle en Angola et elle mérite, comme telle, la condamnation et les sanctions de la communauté internationale. Grâce aux efforts inlassables de l'Ambassadeur Fowler, Président du Comité des sanctions contre l'Angola, les sanctions de l'ONU contre l'UNITA ont été renforcées et améliorées. Nous tenons à dire notre satisfaction à cet égard, et à remercier, en particulier, l'Ambassadeur Fowler de ses efforts.

Nous notons avec satisfaction qu'après la création du Groupe d'experts, le Conseil de sécurité a mis en place des mécanismes de surveillance pour resserrer encore les sanctions contre l'UNITA. Ma délégation soutient les travaux du mécanisme de surveillance et espère qu'il respectera son mandat en vertu de la résolution pertinente du Conseil de sécurité; nous attendons son rapport au Conseil dans les délais prévus. D'autre part, nous demandons instamment à toutes les parties de se conformer à la résolution du Conseil de sécurité et de cesser de fournir des armes ou toute autre forme d'appui à l'UNITA.

Nous avons souvent insisté, dans différentes instances, sur le fait que les sanctions contre l'UNITA ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de créer les conditions nécessaires au règlement politique définitif de la question angolaise. Nous espérons que la communauté internationale unira ses efforts et agira de façon concertée pour forcer l'UNITA, par un resserrement des sanctions, à déposer les armes, à cesser toutes hostilités et à s'engager au plus vite dans la voie de la réconciliation nationale.

La délégation chinoise a toujours soutenu le rôle positif de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix en Angola. Nous appuyons le travail du Secrétaire général adjoint, M. Gambari, Conseiller

du Secrétaire général chargé des fonctions spéciales en Afrique. Nous nous félicitons du voyage qu'il a fait en Angola au mois de mai. Nous avons également appris avec satisfaction la nomination par le Secrétaire général d'un Directeur pour le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA). Nous espérons que cette nomination permettra de faciliter les travaux du Bureau.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction au Secrétaire général pour le rapport succinct mais complet qu'il a soumis sur la situation en Angola. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, Conseiller du Secrétaire général chargé des fonctions spéciales en Afrique, de sa présentation du rapport et des commentaires qu'il y a apportés.

Nous tenons aussi à saluer la présence à cette séance de M. Albino Malungo, Ministre de l'aide sociale de la République angolaise, que nous remercions de sa déclaration.

Ma délégation est atterrée de la poursuite des combats en Angola et de la prolongation d'une guerre civile dévastatrice de 24 ans, qui ne laisse entrevoir aucune possibilité de règlement rapide. Nous continuons de penser qu'en dépit des succès de la campagne militaire récente contre l'UNITA, il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit. Malheureusement, la guerre continue parce que l'attitude de l'UNITA n'incite pas le Gouvernement à la considérer comme partenaire fiable de négociation. Pourtant, une solution durable ne pourra probablement pas être trouvée sans la participation de l'UNITA au processus de paix. Il est impératif, par conséquent, de reprendre les efforts de recherche d'un règlement politique.

Le Conseil a déclaré à maintes reprises que l'UNITA est la première responsable de la poursuite de la guerre civile en Angola, qui a fait plus d'1 millions de morts, un nombre bien supérieur de personnes mutilées, et qui a déplacé un quart de la population à l'intérieur du pays. La capacité qu'a l'UNITA de poursuivre sa campagne militaire est liée à son activité illégale dans le commerce lucratif du diamant. C'est dans le but d'enlever à l'UNITA ses moyens de combattre que le Comité des sanctions a été mis en place sous la direction énergique de l'Ambassadeur Fowler du Canada. Il est impératif que le Comité des sanctions continue son travail sans relâche, même après le départ, imminent, de son dynamique Président, si nous voulons que le Conseil réussisse à détruire la capacité de l'UNITA de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires. La Malaisie, l'un des Vice-Présidents de ce Comité, tient, à cette occasion, à rendre un vibrant hommage au Président Fowler, qui dirige le Comité et a apporté une énorme contribution à ses travaux. Le Conseil lui doit beaucoup.

Nous sommes profondément préoccupés par la précarité de la situation humanitaire en Angola. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué lors de son examen à mi-parcours de la situation en Angola, qu'environ 2 millions de personnes continuent d'avoir besoin d'aide alimentaire et que 2 750 000 personnes pourraient faire appel à l'aide humanitaire dans les mois à venir. Les hôpitaux des villes principales n'ont ni matériel ni médicaments. La santé des enfants, en particulier, est menacée à cause de la pénurie d'aliments et de services de santé. La situation a été encore aggravée par une épidémie de polio qui a touché, l'an dernier, plus de 1 000 enfants. Les taux de mortalité infantile en Angola sont parmi les plus élevés du monde. On estime à près de 1,5 million le nombre d'enfants qui vivent dans la misère absolue et à plus de 100 000 le nombre de ceux qui ne savent pas où sont leurs parents.

Par ailleurs, on dispose de peu d'informations sur la situation de la population résidant en dehors des zones contrôlées par le Gouvernement. Il est clair, cependant, qu'elle reste désespérée. Avec un nombre de mines terrestres antipersonnel par personne estimé à 1,4 million dans tout le pays, et quelques 86 000 personnes mutilées par des mines terrestres, il est impossible de laisser retourner les personnes déplacées dans leurs foyers et à leurs champs. Les plus touchés sont ceux qui ont fui leur maison et leur ferme pour chercher un refuge et des vivres dans les zones urbaines. Ceux qui avaient abandonné leur foyer au cours de conflits antérieurs, ainsi que les habitants d'origine des zones urbaines sont presque aussi gravement touchés. Ces mouvements de population ont modifié la démographie du pays qui, d'une configuration majoritairement rurale, est passée à une situation où 60 % de la population vit dans des centres urbains surpeuplés. Les pressions physiques et psychologiques se sont donc accrues sur cette population urbaine, qui doit se disputer pour les mêmes maigres ressources, dont la majorité provient d'une communauté d'assistance internationale qui n'est elle aussi que trop sollicitée.

Ma délégation constate une fois de plus avec inquiétude que le personnel humanitaire international n'est pas en mesure d'accéder aux populations qui se trouvent en danger, en particulier dans les régions contrôlées par la guérilla et ce, en raison des activités menées par les rebelles dans plusieurs provinces. Il est impossible de prévoir l'endroit et le moment où ont lieu ces attaques de guérilla qui donnent souvent lieu à des pillages, à des agressions physiques et à la destruction des récoltes et des maisons. En fait, presque toutes les zones se trouvant le long des frontières situées au sud et à l'est du pays restent hors d'atteinte pour les organisations humanitaires. Avec un accès routier très limité, l'aide humanitaire dépend de plus en plus du transport aérien, ce qui fait que le coût d'acheminement de l'aide humanitaire est plus élevé.

Cependant, nous sommes heureux de constater que l'extension de l'administration de l'État à plusieurs provinces a permis aux organismes d'aide de pouvoir accéder à des milliers de personnes dans le besoin auprès desquelles ils ne pouvaient se rendre auparavant.

Nous sommes également préoccupés par le sort des enfants qui sont pris au piège de ce conflit et dont un grand nombre participent directement aux combats, tandis que plusieurs autres ont été traumatisés en raison notamment des déplacements, du décès de membres de leur famille, de la séparation d'avec leur famille ou des blessures qui leur ont été infligées.

Ma délégation est particulièrement préoccupée des révélations faites en mai dernier par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui a annoncé qu'il risquait de ne plus être en mesure de fournir régulièrement des vivres dès la fin du mois de septembre s'il ne recevait pas de nouvelles contributions. Nous notons qu'en vue de remédier aux difficultés qui vont se poser au cours des mois « maigres » de septembre et d'octobre, le PAM a réduit de 20 % le nombre de personnes qui reçoivent une aide alimentaire directe aux mois de juin et juillet. D'autre part, nous souhaitons rendre hommage au Bureau pour la coordination des affaires humanitaires qui, en collaboration avec le Gouvernement angolais, a entrepris de lancer une campagne nationale de distribution d'intrants agricoles qui devrait commencer aux mois de septembre et d'octobre, dans le cadre des efforts faits par le Gouvernement pour promouvoir l'autosuffisance agricole.

Le problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui sont au nombre de plusieurs millions à la suite du conflit en Angola, demeure insoluble. Le fait que près de 4 millions d'Angolais sont affectés par la guerre est encore plus inquiétant. C'est pourquoi nous devons prendre en considération l'appel récent lancé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'obtenir une assistance internationale généreuse et répondre favorablement à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de l'Angola. Nous devrions également tenir compte de ce que le Haut Commissaire, Mme Ogata, a dit concernant les difficultés qui se posent pour obtenir des fonds en vue d'aider les personnes déplacées dans le pays par rapport à d'autres groupes de réfugiés.

L'appel lancé par Mme Ogata pour obtenir 8,4 millions de dollars afin de venir en aide à quelque 300 000 personnes qui ont été forcées de fuir leurs foyers dans trois provinces où 1,5 million de personnes ont été déplacées depuis 1998, mérite d'être fermement appuyé. C'est pourquoi nous félicitons les États-Unis et tous les autres pays qui ont récemment annoncé des contributions. Pour améliorer sensiblement la situation des personnes déplacées dans le pays, un engagement financier important et soutenu sera nécessaire.

En conclusion, nous tenons à rappeler qu'il importe de traiter des conflits en Afrique d'une manière globale, compte tenu des liens qui existent entre les nombreuses crises qui se déroulent sur le continent. Nous ne pouvons manquer de constater les effets négatifs de la guerre civile en Angola, qui risquent de se répercuter dans les pays voisins, y compris tout récemment en Namibie où des civils ont perdu la vie. La plupart de ces décès sont imputables à l'UNITA.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Compte tenu de l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance.

La séance est suspendue à 13 h 15.